



Rapport de pays ou de juridiction

NOUVELLE-ZÉLANDE

Site Web : www.privacy.org.nz

Examen et réforme des lois relatives à la protection de la vie privée

En octobre 2006, la Commission du droit de la Nouvelle-Zélande a entrepris un examen en quatre étapes de la protection de la vie privée dans son pays. La Commission en est actuellement aux étapes 1 et 2 de ses travaux. L'étape 1 consiste en un aperçu de haut niveau de la politique en la matière et vise à établir les valeurs liées à la protection de la vie privée, les changements technologiques, les tendances internationales et les implications de ces éléments pour la législation de la Nouvelle-Zélande. La Commission du droit mènera une enquête sur ces tendances de concert avec la Commission de réforme du droit de l'Australie. À l'étape 2, la Commission du droit s'interrogera sur la nécessité de modifier systématiquement la loi relative aux registres publics afin qu'elle tienne compte de la protection des renseignements personnels et des technologies émergentes. À l'étape 3, qui n'est pas encore commencée, la Commission examinera la justesse des lois, tant du droit pénal que du droit civil, qui traitent des atteintes à la vie privée. À l'étape 4 du projet, la Commission examinera la *Privacy Act 1993* (la loi de 1993 sur la protection des renseignements personnels) en vue de la mettre à jour.

Pour plus de détails, consultez www.lawcom.govt.nz.

Entre-temps, le ministère de la Justice de la Nouvelle-Zélande prépare des modifications à la *Privacy Act 1993* qui pourraient être présentées au Parlement avant la fin de 2007. Les modifications proposées visent à moderniser la Loi et à mettre en œuvre plusieurs des améliorations qu'a recommandées le Bureau du commissaire à la protection de la vie privée.

Travaux en matière de protection de la vie privée à l'échelle régionale et internationale

Le Bureau du commissaire à la protection de la vie privée a participé activement aux travaux du Forum de l'APPA (autorités de protection de la vie privée d'Asie-Pacifique) afin de faire progresser les objectifs de protection de la vie privée et d'améliorer nos résultats de manière continue. Par exemple, le Bureau du commissaire a facilité les travaux d'un groupe de référence externe qui effectue un examen critique des pratiques en matière de statistiques

des autorités de protection des données (APD) au sein du Forum de l'APPA. Les résultats du projet font actuellement l'objet d'une mise en œuvre au sein de l'APPA et peuvent être obtenus par d'autres APD sur demande.

La Nouvelle-Zélande est pleinement engagée dans sa première Semaine régionale de sensibilisation à la protection de la vie privée, qui aura lieu en août et en septembre. Les renseignements sur cette importante activité de sensibilisation sont accessibles à www.privacy.org.nz/training-and-education/privacy-awareness-week

Le Bureau du commissaire à la protection de la vie privée a également contribué aux travaux du sous-groupe de l'APEC sur la protection des données, du groupe de travail de l'OCDE sur la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels et du groupe de travail de l'Organisation internationale de normalisation ISO/IEC JTC1 SC27 WG5.

La commissaire à la protection de la vie privée de la Nouvelle-Zélande a eu le privilège de diriger le groupe de travail sur les dispositions relatives à l'organisation de conférences. Elle a bénéficié dans ces travaux de l'aide substantielle fournie par les membres de quatre sous-groupes. Les travaux de collègues d'autres APD ont également été très précieux. La Conférence complétera bientôt sa troisième décennie, et ces travaux étaient attendus depuis très longtemps. La Nouvelle-Zélande espère que les résultats permettront à la Conférence de jouer un rôle clé au cours des années à venir dans les questions internationales de protection de la vie privée.